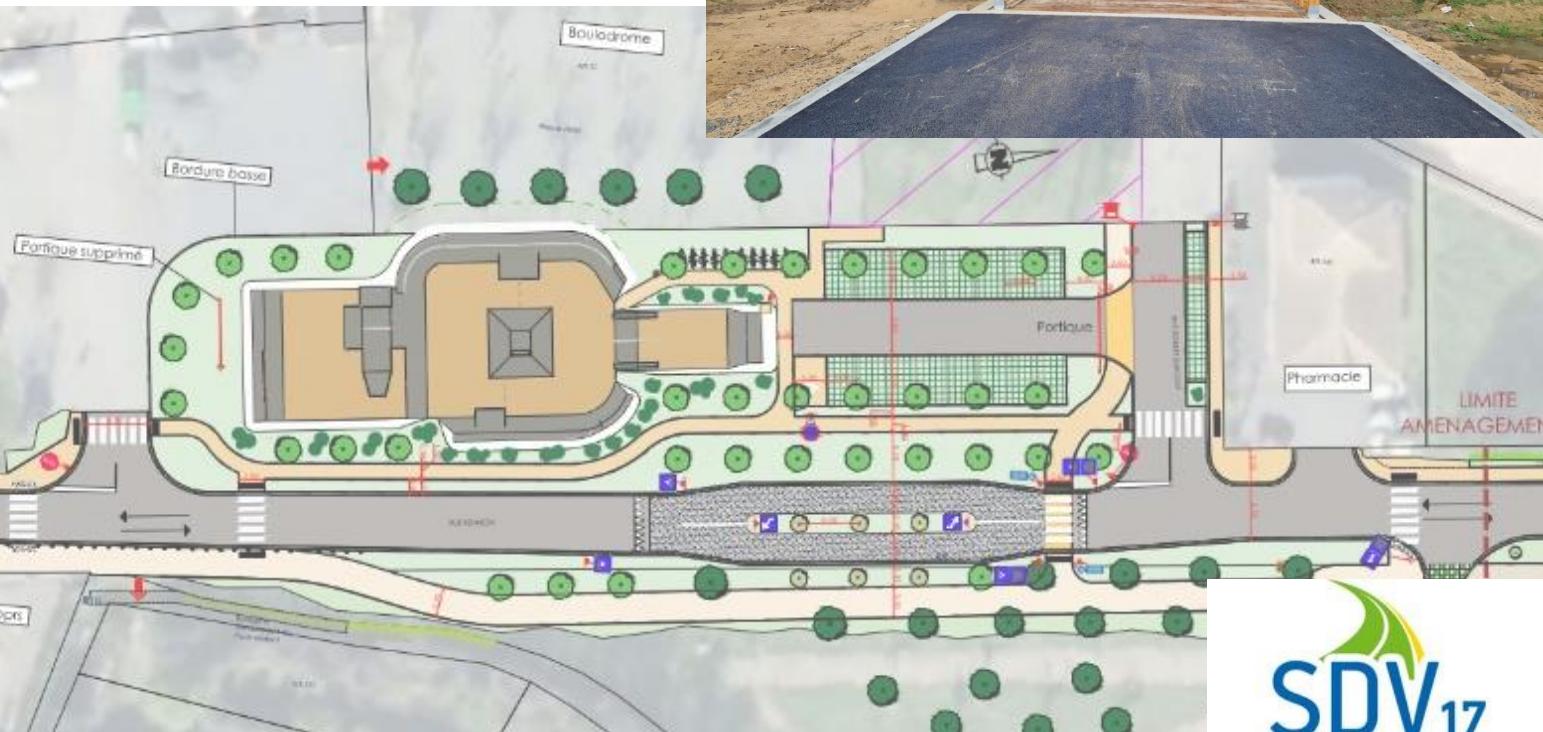
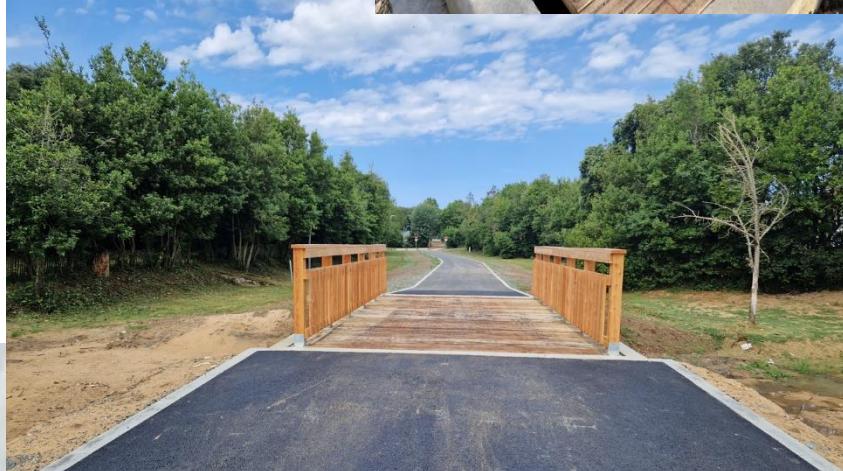


COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal

27 JANVIER 2026



SOMMAIRE

LISTE DES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS ET EXCUSÉS	3
ORDRE DU JOUR.....	5
I – APPROBATION PROCÈS-VERBAL ET DÉLÉGATIONS.....	6
II – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	8
1- INTRODUCTION	8
2- PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	8
3- RÉTROSPECTIVE BUDGÉTAIRE ET RÉALISATIONS 2025	14
4- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	20
III – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE	28
1- TEMPORALITÉ ET DÉROULEMENT DU CONTRÔLE	28
2- PRÉSENTATION DU RAPPORT	28
3- PLAN D'ACTIONS	30
4- ENJEUX DU CONTRÔLE ET DU RAPPORT	34
IV – ÉCHANGES ET QUESTIONS DIVERSES	34

LISTE DES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS ET EXCUSÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JANVIER 2026

Date de convocation : le 21/01/2026

Nombre de Délégués en exercice : 109

Nombre de Délégués présents : 56

Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 27 JANVIER à 10 HEURES 00,

Le Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERS : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Louis LÉGER ; M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de MARANS : M. Philippe NERON ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Philippe BOIVIN ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD, M. Patrick BOUILLOU ;
- Canton de PONS : M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ; M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTÉAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Alain RENOUX ;
- Canton de SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Christian LAINE ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Pascal FERRÉ ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOULARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; M. Emmanuel DAUGY ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ; M. Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Gérard PERRIN ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ; M. Philippe GACHET ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; M. Christian DUGUÉ ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Patrick GAZEU ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIÈRE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM de JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERS : M. Patrick RAFFIN ; M. Patrick ROUDIER ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Vanessa PARENT ; M. Élisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Philippe BERTHELOT ; M. Dominique PARPAY ;
- Canton de MARENNES : M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Mme François LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. David DA SILVA ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Pierre TUAL ; M. Régis NÉGRIER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Johann LEBOUCQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Mme Christèle MORIN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Serge ROY ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Francis GRELLIER
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER ; M. Philippe NEAU ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC BASSIN DE MARENNES : M. Patrice BROUHARD ; M. François SERVENT ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Luc COIFFÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GENOUEL ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : M. Alexandre GRENOT

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION PROCÈS VERBAL ET DÉLÉGATIONS



- 1-1- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 28 MARS 2025
- 1-2- LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

II – ÉLÉMENTS FINANCIERS



- 2-1- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

III – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES



- 3-1- COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

IV – ÉCHANGES ET QUESTIONS DIVERSES



I – APPROBATION PROCÈS-VERBAL ET DÉLÉGATIONS

1-1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2025

Lors de l'assemblée du 28 mars 2025 présidée par Monsieur Loïc GIRARD, Président, les délibérations suivantes ont été prises :

1. 2025-003-DCS * Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024
2. 2025-004-DCS * Approbation du procès-verbal du 13 février 2025
3. 2025-005-DCS * Listes des décisions prises par le président et des délibérations prises par le bureau syndical depuis la dernière réunion d'assemblée
4. 2025-006-DCS * Rapport annuel d'activités – exercice 2024
5. 2025-007-DCS * Approbation du Compte Financier Unique 2024
6. 2025-008-DCS * Affectation des résultats 2024
7. 2025-009-DCS * Cotisation syndicale année 2025
8. 2025-010-DCS * Travaux de la régie du Syndicat de la Voirie – Tarifications 2025
9. 2025-011-DCS * L'assistance technique générale voirie – Tarifications 2025
10. 2025-012-DCS * L'assistance technique générale ouvrages d'art – Tarifications 2025
11. 2025-013-DCS * Les missions d'ingénierie – Tarifications 2025
12. 2025-014-DCS * Prestations de services pilotées par le Syndicat de la Voirie – Tarifications 2025
13. 2025-015-DCS * Projets d'investissements Année 2025
14. 2025-016-DCS * Tableau des effectifs Année 2025
15. 2025-017-DCS * Régime indemnitaire 2025
16. 2025-018-DCS * Apprentissage
17. 2025-019-DCS * Mise en place Forfait Mobilité Durable
18. 2025-020-DCS * Adhésion au CEREMA
19. 2025-021-DCS * Approbation du Budget primitif 2025

Pour rappel, le procès-verbal de ladite assemblée a été transmis aux délégués syndicaux par l'intermédiaire de la plateforme STELA le 18 avril 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

✓ D'approuver le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2025

1-2- Liste des décisions prises par le président depuis la dernière assemblée

En vertu des délégations du comité syndical au Président, depuis l'assemblée du 28 mars 2025, le Président a procédé aux aliénations et sorties d'inventaires suivants :

- 1 camion 19 tonnes Renault Premium pour un montant de 6 000 € TTC
- 1 Point A Temps Automatique pour un montant de 3 000 € TTC
- 2 camions MAN pour des montants de 23 153 € TTC et 21 996 € TTC
- 1 tour informatique HP ProDesk pour un montant de 100€ TTC
- 1 chargeuse LIEBHERR Godets 4 en 1 et fourche pour un montant de 62 400 € TTC
- 1 véhicule Peugeot 2008 sinistré pour un montant de 6 000 € TTC
- 2 fauteuils de bureau pour un montant total de 30 € TTC
- 1 camion fourgon benne RENAULT MIDLUM pour un montant de 9 052 € TTC
- 5 véhicules RENAULT Kangoo pour des montants de 2 500 € TTC, 2 000 € TTC, 2 500 € TTC, 2 500 € TTC, 4 654 € TTC

En vertu des délégations du comité syndical au Président, depuis l'assemblée du 28 mars 2025, ont été conclus, en conformité avec les règles du Code de la Commande Publique, la passation, l'exécution des marchés suivants et de leurs avenants :

- Fourniture de carburants, additifs et prestations annexes pour le compte du SDV
- Location sans chauffeur de matériels de transport, travaux publics et divers outillages
- Réalisation de prestations de géolocalisation et géoréférencement avant travaux des réseaux souterrains
- Réalisation de levés topographiques sur aménagements de voirie et ouvrages d'art
- Fourniture, transport et livraison de béton prêt à l'emploi pour travaux sur ouvrages d'art, ouvrages d'assainissement et ouvrages divers
- SAD – marché spécifique 01 : LLD 3 véhicules particuliers
- Réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art
- Fourniture, pose et mise en service d'une pompe à chaleur air/eau sur le site du siège du SDV
- Pose et mise en œuvre sans fourniture, de bordures, caniveaux et pavés pour le compte du SDV
- Travaux pour la réalisation d'une extension du bâtiment du siège administratif du SDV
- Réalisation de travaux d'aménagements paysagers et la création d'espaces verts
- Réalisation de travaux de réparation et/ou reconstruction de ponts, de murs de soutènement et de divers ouvrages de génie civil, en béton, béton armé ou maçonner
- Souscription et gestion de contrats d'assurance à effet du 1er janvier 2026
- Réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de catégorie II ou III en phase conception et réalisation
- Transport de produits routiers de l'usine de fabrication ou dépôt intermédiaire vers différentes collectivités



**LE COMITÉ SYNDICAL
PREND ACTE**

- ✓ Des décisions prises par le Président depuis la réunion de l'assemblée du 28 mars 2025 au titre des pouvoirs qui lui sont transférés par le comité syndical

II – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1- INTRODUCTION

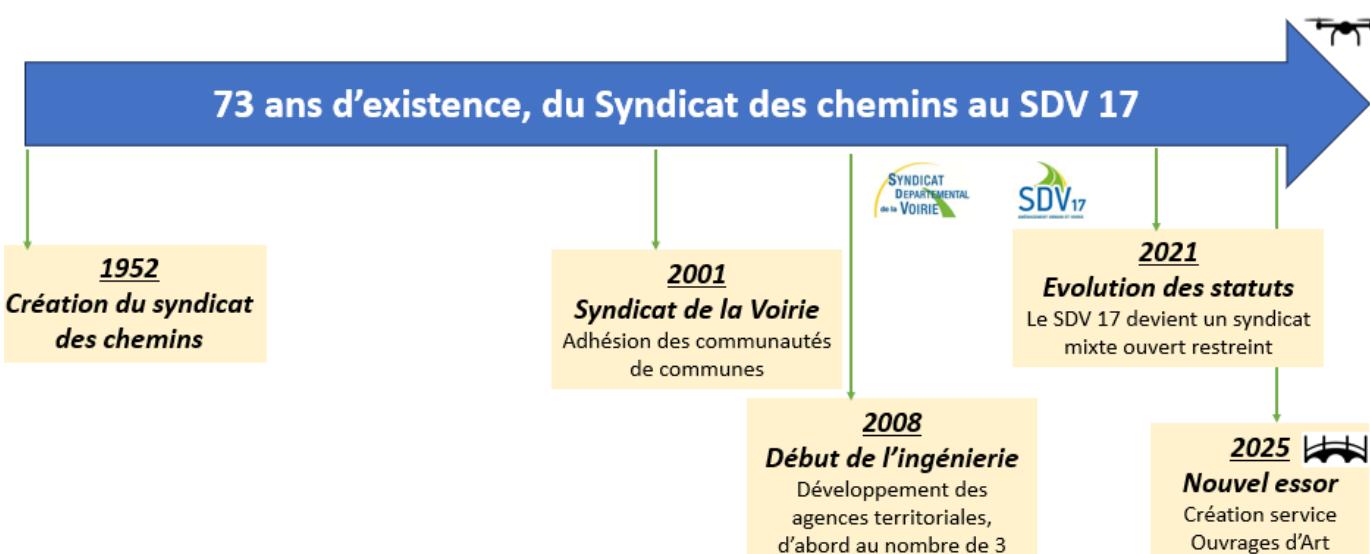
L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Conseil syndical de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 Août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 Juin 2016 n° 2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu formalisé dans un rapport soumis au vote.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire et les hypothèses retenues, pour construire et équilibrer le budget primitif 2026.

2- PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME est un établissement public créé en 1952, à l'échelon départemental, qui agit pour le compte de ses **478 Collectivités et EPCI adhérents**.



2-1- Missions du Syndicat Départemental de la Voirie

Le Syndicat Départemental de la Voirie exerce notamment, à la demande et pour le compte de ses membres, les missions suivantes :

- Ingénierie en assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'aménagement urbain et rural, de la voirie et infrastructures de déplacement.
- Travaux dans tous les domaines de l'aménagement urbain et rural, de la voirie, des ouvrages d'art et des infrastructures de déplacement.
- Prestations de service concernant toutes les fournitures de voirie et d'aménagement urbain
- Ingénierie financière sur opérations spécifiques
- Assistance administrative et financière.

À ce titre, les missions du Syndicat Départemental de la Voirie concernent l'aménagement, l'équipement et l'entretien de l'ensemble des surfaces situées sur le domaine public ou privé des Collectivités, comme suit :

✓ L'ingénierie de projet :

Réalisation de toutes les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour tout aménagement tel que : avenues et rues, places publiques, aires de stationnement, voies piétonnes et itinéraires cyclables, ouvrages d'art, voies primaires de desserte, lotissements, zones d'activité, aménagements paysagers, plans de circulation, cour d'école, études de sécurité.

Ces missions sont complétées par une assistance administrative et financière permettant de cibler le subventionnement le plus adapté à l'opération.

✓ L'ingénierie patrimoniale :

Réalisation de diagnostics complets de voirie sur les aspects géométriques, états structurels, niveaux de service, mises en sécurité et renforcements, programmation budgétaire et planification.

Réalisation de missions d'inspection en matière de connaissance et de suivi des ouvrages d'art : reconstitution de dossier d'ouvrage (hors calculs de structures). Ces missions d'inspection permettront de définir des actions spécifiques de surveillance, d'investigations complémentaires, et éventuellement de travaux curatifs ou préventifs.

Cette ingénierie patrimoniale peut être complétée par la gestion du domaine public et les actes s'y référant : permissions de voirie, autorisations d'entreprendre, arrêtés d'alignement individuels, arrêtés de circulation, classement et déclassement de voies, plan de mise en accessibilité de la voirie, ...

✓ L'équipement de la voirie :

Fourniture et livraison de tous besoins propres à entretenir ou à équiper le réseau dans son ensemble :

- Enrobés à froid, émulsion de bitume et grave émulsion,
- Signalisation horizontale
- Signalisation verticale de police et directionnelle,
- Plaques de rue, numéros de maison,
- Radars pédagogiques, comptages routiers et autres matériels électroniques,
- Mobilier urbain et équipements divers,
- Fournitures de voirie : matériaux divers et saisonniers.

✓ Les travaux de voirie :

Tous travaux de création de voirie et réseaux divers de lotissements communaux et artisanaux, travaux qualitatifs de boulevards urbains et rues, places publiques, aires de stationnement, voies piétonnes et cyclables, etc.

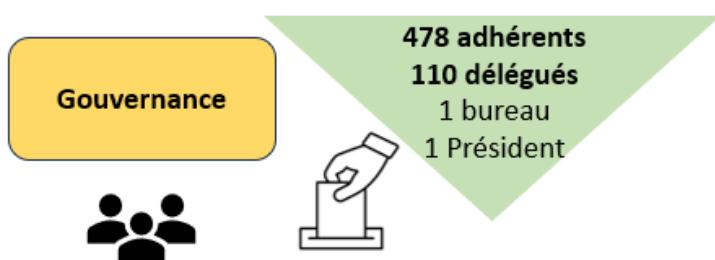
Tous travaux de sécurisation, de reconfiguration et de remise en état de voies sur domaine public communal ou intercommunal selon toutes les techniques envisageables.

✓ La réhabilitation d'ouvrages d'arts :

Tous diagnostics, études et travaux de réhabilitation d'ouvrages d'art.

2-2- Gouvernance et Organisation des services

2-2-1 – Le Comité et le bureau syndical



Le Syndicat départemental de la Voirie est présidé par Monsieur Loïc GIRARD.

Le Comité syndical compte à ce jour 110 délégués titulaires. Il est composé de représentants cantonaux, de représentants de collectivités si celles-ci comptent plus de 15 000 habitants, de représentants d'EPCI et syndicats intercommunaux et d'un représentant du Conseil Départemental.

Le Bureau syndical compte un Président, 6 Vice-Présidents et 20 membres.

2-2-2 – L'organisation des services

Les services du Syndicat Départemental de la Voirie comprennent **80 agents présents au 1er janvier 2026**, répartis en différents métiers et sur différents sites de la Charente-Maritime.

Depuis 2008 et la création des Agences Territoriales, les missions d'ingénierie et d'assistance des collectivités ont pris un essor important, venant compléter l'activité du Service Exploitation.

La très forte progression de ces missions a imposé au Syndicat Départemental de la Voirie de revoir la structuration et la répartition des missions de son organisation.

✓ Structuration des directions, services et agences

Impulsé par le Directeur Général en 2024, le Comité de Direction travaille, entre autres, l'ensemble des sujets et/ou questions relatifs au fonctionnement ou à l'organisation du Syndicat Départemental de la Voirie. Il se compose comme suit :

Le Directeur Général

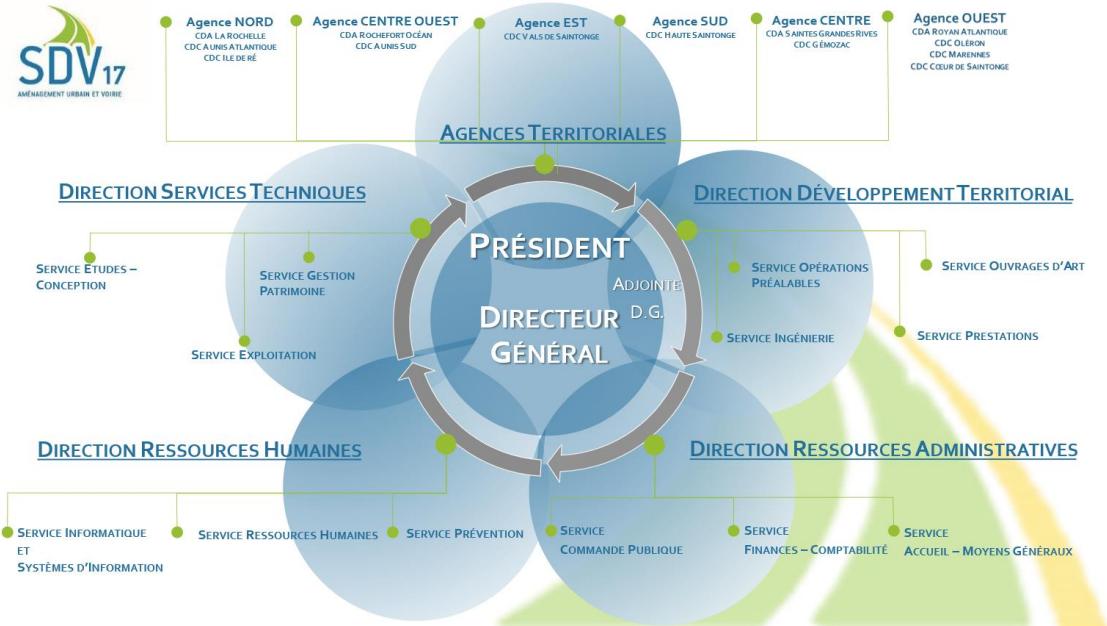
La Directrice du Développement Territorial

Le Directeur des Services Techniques

La Directrice des Ressources Administratives

La Directrice des Ressources Humaines

Le Comité de Direction analyse régulièrement le fonctionnement et l'organisation du SDV 17 pour proposer un organigramme évolutif en adéquation avec les besoins de la structure.



Siège du Syndicat Départemental de la Voirie de Saintes :

- Direction Générale
- Directions des services opérationnels :
 - Direction du Développement Territorial
 - Direction des Services Techniques, pour partie
- Directions des services fonctionnels supports :
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction des Ressources Administratives



Le bâtiment du siège a été construit en 2014 et fait partie du patrimoine du Syndicat Départemental de la Voirie.

✓ Agences territoriales :



- **Agence CENTRE** : CDA Saintes, CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole ;
- **Agence CENTRE-OUEST** : CARO, CDC Aunis Sud ;
- **Agence EST** : CDC Vals de Saintonge ;
- **Agence NORD** : CDA La Rochelle, CDC Ile de Ré, CDC Aunis Atlantique ;
- **Agence OUEST** : CARA, CDC Oléron, CDC Marennes, CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge ;
- **Agence SUD** : CDC Haute Saintonge.

Les agences sont installées dans des espaces en location, à ce jour.

Suivant cet essor du SDV 17, le **service Ouvrages d'art** créé en janvier 2025 est conçu comme une agence multi-secteurs qui permet de proposer aux adhérents de disposer d'une ingénierie et d'un accompagnement spécifique à cette thématique.

✓ **Siège Exploitation :**

Les équipes de travaux du Syndicat comprennent 28 agents. Celles-ci et les différents matériels sont positionnés dans un bâtiment situé à Saint-Georges-des-Coteaux, proche du siège. Cet espace fait partie du patrimoine du Syndicat ;



2-3- Ressources humaines

2-3-1 - Structure des effectifs du Syndicat Départemental de la Voirie

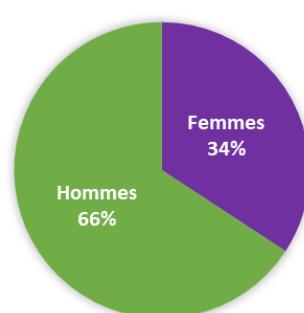
Les agents du Syndicat Départemental de la Voirie évoluent au sein du service public dans un EPCI. Ils relèvent du statut des fonctionnaires territoriaux et des agents publics ou privés (apprentis).

80 agents composent l'effectif total dont 3 agents étant en disponibilité et 1 en détachement. Ainsi l'effectif d'agents actifs est de **76** au mois de janvier 2026.

La répartition par sexe des 80 agents est la suivante : 27 femmes pour 53 hommes partagés entre les filières administrative et technique.

Nombre d'agents en activité par service au mois de janvier 2026	Femmes	Hommes	Total
Direction Générale	1	1	2
Direction Développement Territorial	5	2	7
Direction des Ressources Administratives	8,5	0	8,5
Direction des Ressources Humaines	3,5	1	4,5
Direction des Services Techniques	4	32	36
Agences	4	14	18
TOTAL	26	50	76

RÉPARTITION H/F 2026



2-3-2 – La durée de travail

Le temps de travail de l'ensemble des agents est de 35 heures annualisé. Selon les services, l'organisation est adaptée :

- ✓ un cycle de travail de mars à octobre, un cycle de travail de novembre à février (pour les agents évoluant dans les équipes de travaux).
- ✓ 39 heures hebdomadaires assorties de jours de récupération du temps de travail ou 35 heures hebdomadaires.

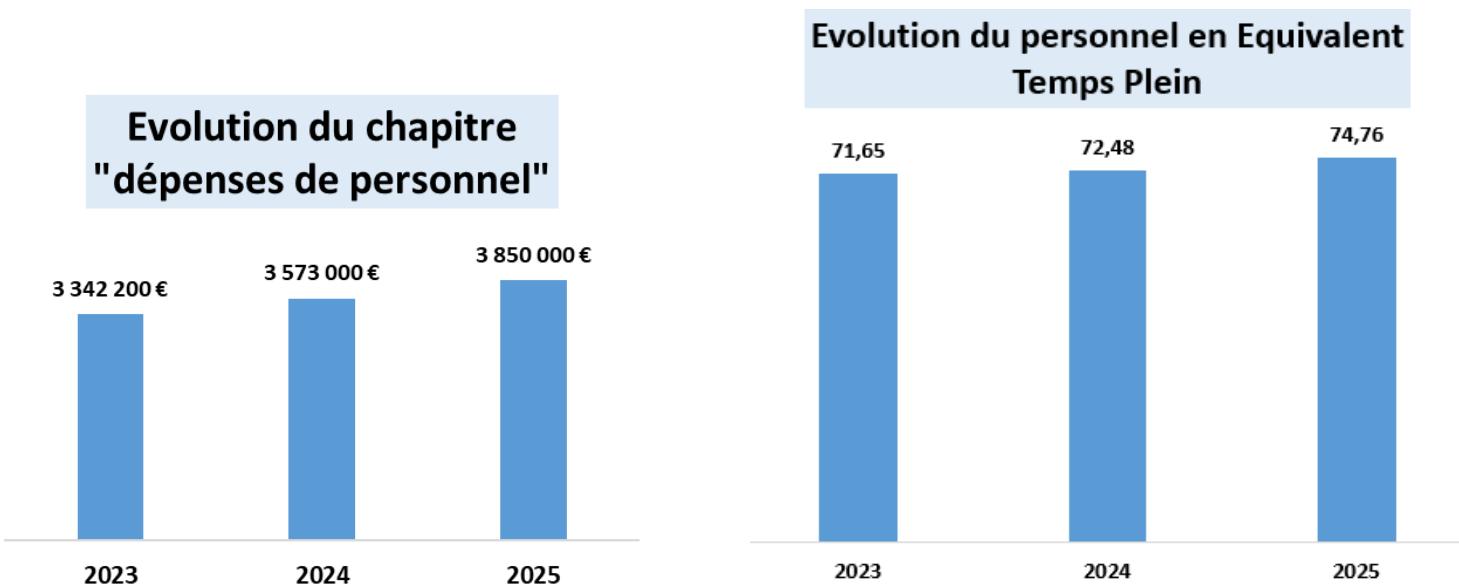
Les agents ont la possibilité de travailler à temps partiel, soit de droit, soit après autorisation de l'Autorité Territoriale qui évalue, à chaque demande, la compatibilité de cet aménagement avec les nécessités de service.

2-3-3 – Les formations

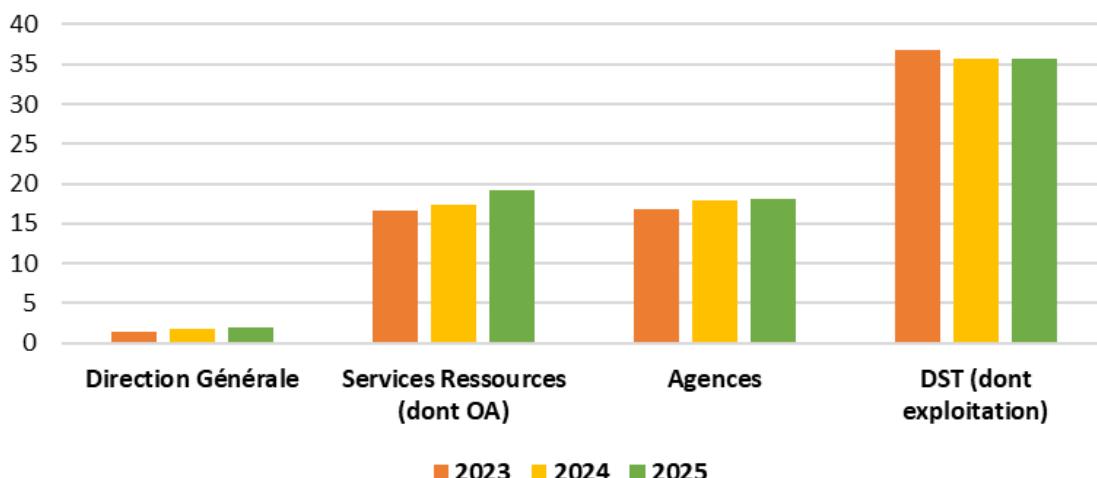
Les formations au Syndicat Départemental de la Voirie (**312 jours en 2025**) sont suivies, sans distinction, par les fonctionnaires ou agents publics et s'organisent sur trois axes :

- ✓ Les orientations souhaitées par l'Autorité Territoriale en fonction de la politique de développement et d'ouverture de la structure,
- ✓ Les formations demandées par les agents, soit au titre de leur CPF, soit pour faire évoluer leur carrière, soit au titre de l'approfondissement et l'actualisation de leurs connaissances dans les métiers exercés au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ Les formations obligatoires : statutaires (intégration, professionnalisation au premier emploi ou tout au long de la carrière) ou réglementaires (habilitations, sécurité au travail...).

2-3-4 – L'évolution des ressources en personnel

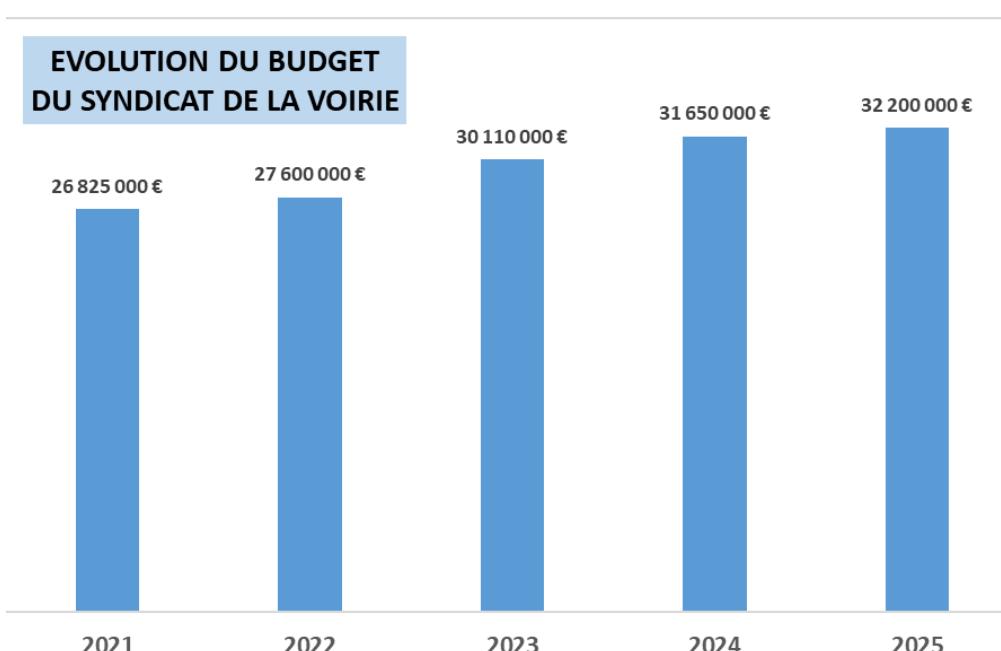


Evolution des ETP de 2023 à 2025 par service



3- RÉTROSPECTIVE BUDGÉTAIRE ET RÉALISATIONS 2025

3-1- Rétrospective budgétaire



L'évolution du budget du Syndicat Départemental de la Voirie montre l'essor de l'activité sur les cinq dernières années.

En effet, le Syndicat Départemental de la Voirie est de plus en plus sollicité par les collectivités pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour tout type d'aménagement.

Ces missions concourent souvent à la réalisation de travaux par le SDV 17.

Ainsi, l'essor sur ces dernières années provient des éléments suivants :

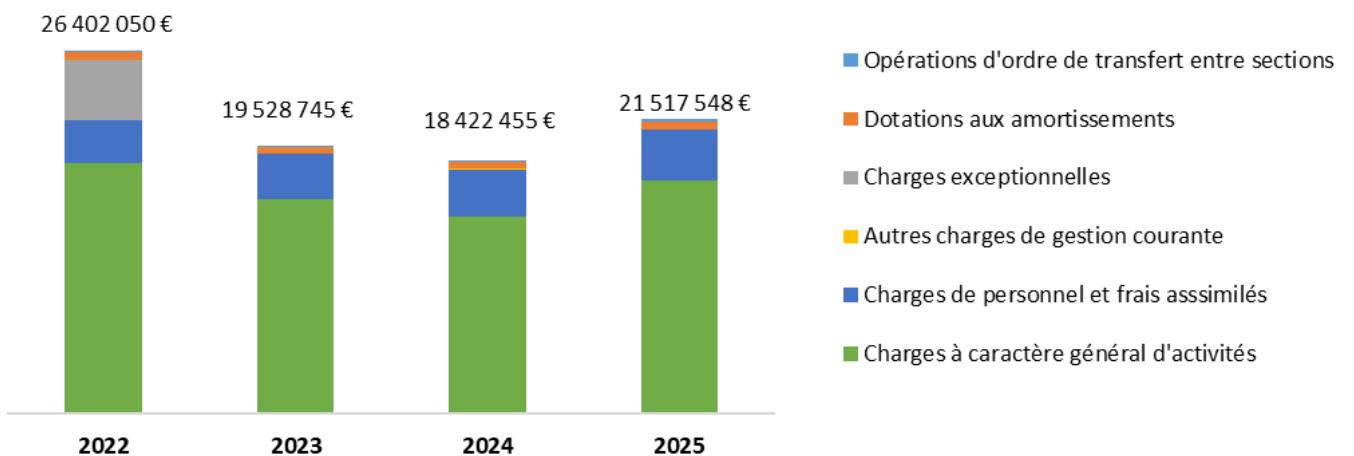
- ✓ La proximité des interlocuteurs du Syndicat auprès des Collectivités,
- ✓ La réactivité de des services du Syndicat,
- ✓ La capacité du Syndicat à apporter une réponse globale sur un aménagement : architectural, environnemental, Loi sur l'eau, ...
- ✓ L'encadrement du Syndicat sur les travaux réalisés soit en interne, soit par des prestataires ou bien par l'entreprise attributaire du marché des travaux correspondants, aboutissant au respect de toutes les contraintes inhérentes à l'opération,
- ✓ L'accompagnement du Syndicat sur l'ingénierie financière de l'opération.

3-2- Structure et gestion de la dette

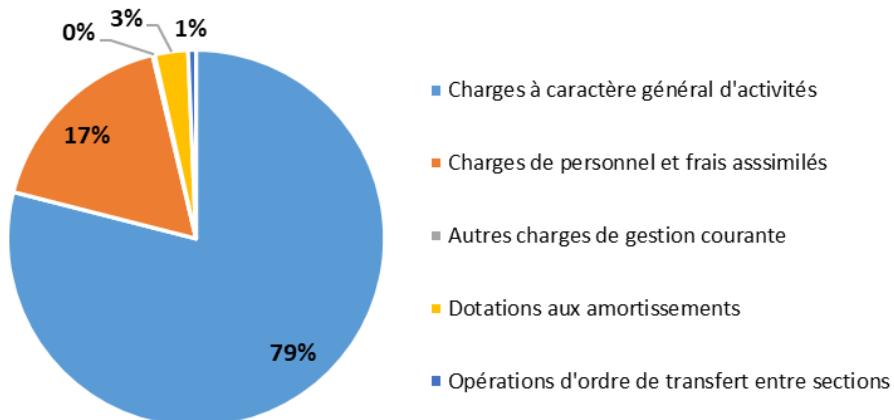
Le Syndicat Départemental de la Voirie n'est titulaire d'**aucun prêt** et n'assure donc **aucune gestion de dette**.
L'ensemble des investissements se réalise sur fonds propres, en autofinancement.

3-3- Évolution des dépenses de fonctionnement

Evolution dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement 2025



Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitres :

- Charges d'activités (011)
- Charges de personnel (012)
- Autres chapitre (65-67-62-042)

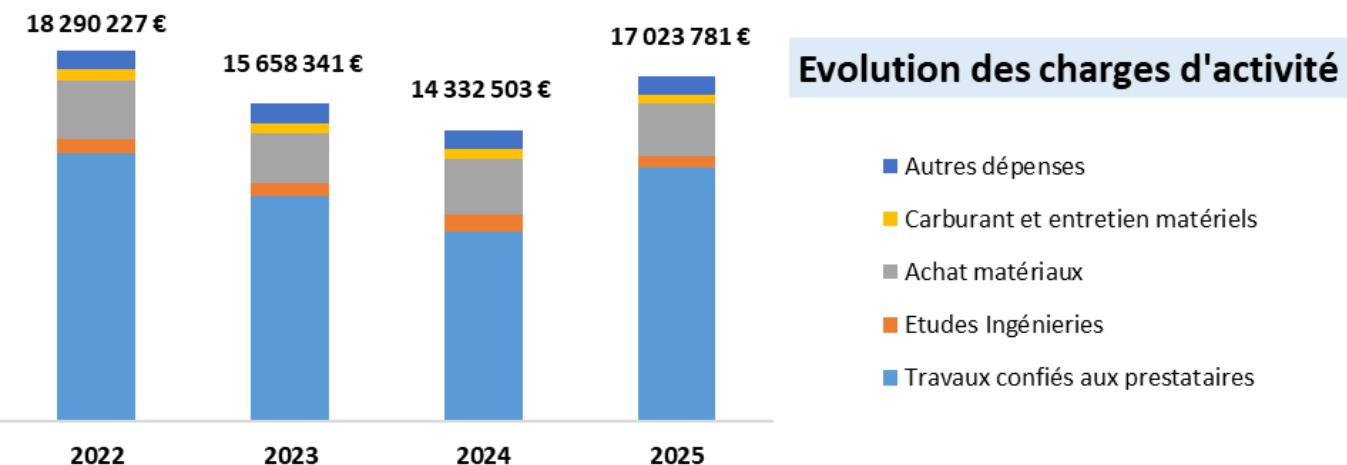
3-3-1 CHAPITRE 011 - Charges « d'activités » :

Le présent chapitre identifie toutes les dépenses des activités réalisées par le Syndicat Départemental de la Voirie, notamment les achats de prestations de services proposées aux Collectivités par le biais des marchés à commandes, les études confiées aux prestataires, les achats de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux de voirie et l'achat de panneaux, les frais de carburant et entretien des véhicules et engins composant le parc automobile.

Principaux postes des charges d'"activités"	2022	2023	2024	2025	évolution 2024-2025
Travaux confiés aux prestataires	13 200 930 €	11 069 473 €	9 336 796 €	12 504 883 €	34%
Etudes Ingénieries	680 181 €	638 262 €	858 146 €	572 228 €	-33%
Achat matériaux	2 927 379 €	2 448 138 €	2 691 561 €	2 574 431 €	-4%
Carburant et entretien matériels	516 326 €	551 356 €	505 175 €	439 659 €	-13%
Autres dépenses	965 412 €	951 112 €	940 825 €	932 581 €	-1%
Total	18 290 227 €	15 658 341 €	14 332 503 €	17 023 781 €	19%

En 2025, les charges d'activités globales augmentent de 19% comparé à l'exercice 2024.

Il est à noter que dans une proportion identique, si les dépenses pour travaux sous-traités ont progressé de 34 %, les dépenses d'études d'ingénierie ont diminué de 33%.



3-3-2 CHAPITRE 012 - Charges de personnel :

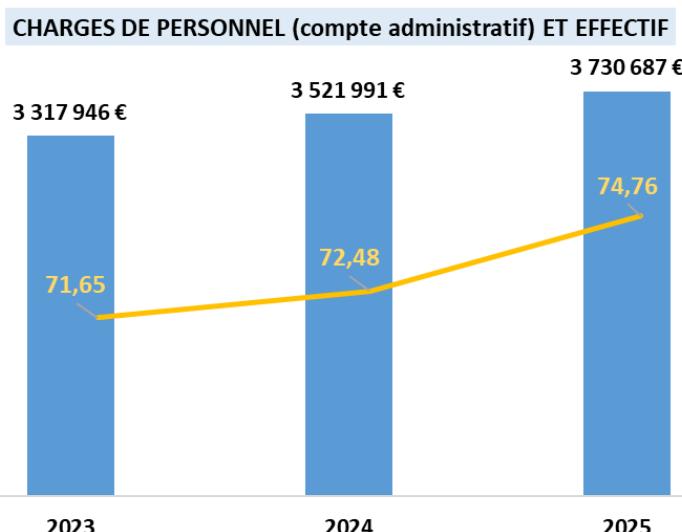
a- Progression de l'effectif entre 2023 et 2025 :

- En équivalent temps plein : + 1,62
- En pourcentage : + 3,15%

b- Progression des charges de personnel :

La progression des charges de personnel est de 5,9 % entre 2024 et 2025. Ces évolutions sont notamment dues :

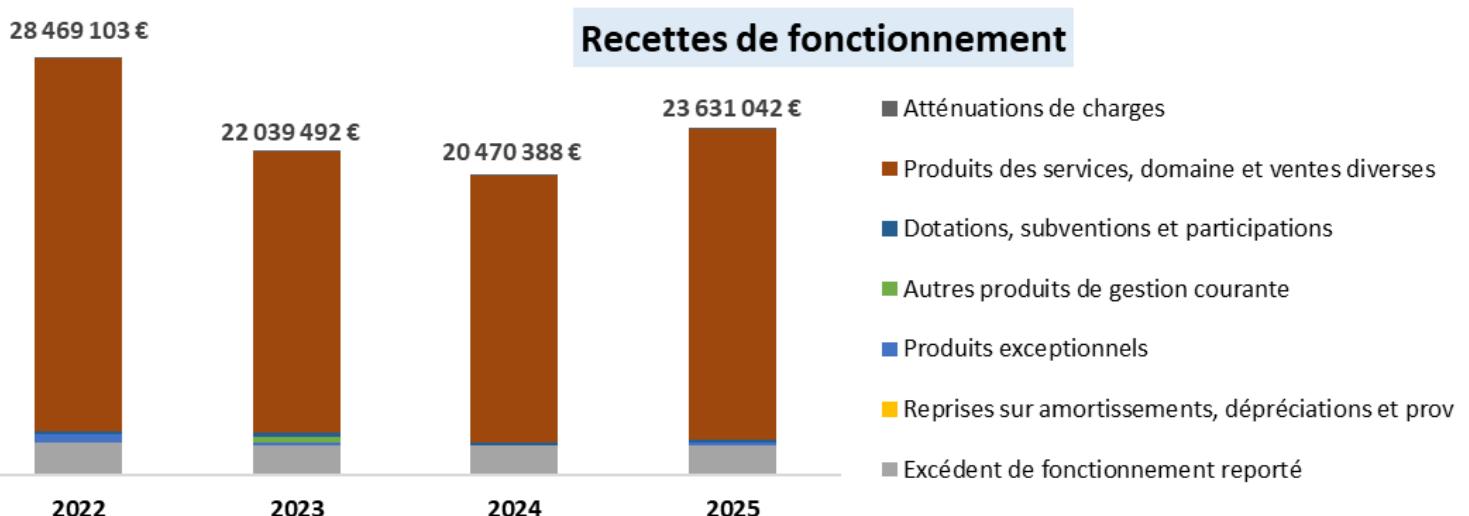
- ✓ Aux recrutements sur les différents services et à l'augmentation des équivalents temps plein, précisée au paragraphe précédent,
- ✓ A l'évolution mécanique des carrières, et augmentation de taux de cotisations,
- ✓ A la valorisation des compétences et technicités par l'adaptation du régime indemnitaire, en fonction des postes occupés.



3-3-3 AUTRES CHAPITRES (65 – 67 – 68 – 042) :

Ces chapitres comprennent notamment les dotations aux amortissements, les indemnités aux élus et les écritures de plus-values sur vente et les opérations d'ordre de transfert entre sections.

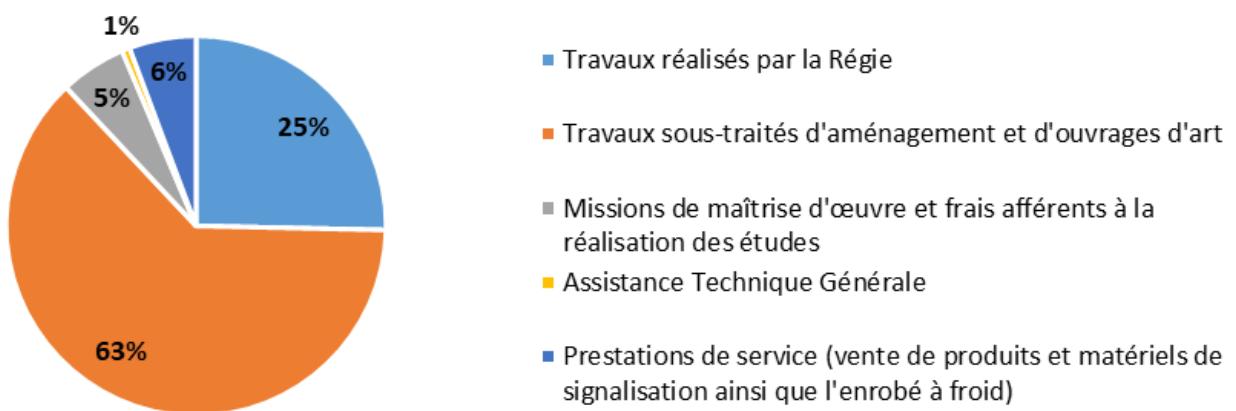
3-4- Évolution des recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement comprennent la facturation des éléments suivants :

- ✓ Travaux réalisés par la régie du Syndicat
- ✓ Travaux sous traités d'aménagement de voirie et d'ouvrages d'art
- ✓ Missions de maîtrise d'œuvre et frais afférents à la réalisation des études
- ✓ L'assistance technique générale
- ✓ Prestations de service (vente de produits et matériels de signalisation ainsi que d'enrobé à froid)

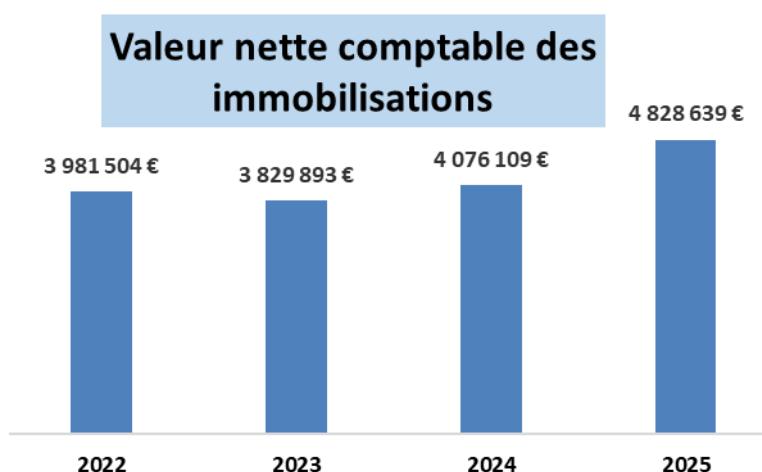
Répartition principales recettes de fonctionnement



3-5- Évolution des dépenses d'investissement et patrimoine

Le patrimoine du Syndicat Départemental de la Voirie est constitué du bâti et de nombreux matériels destinés à l'activité de la régie.

Avec l'acquisition de deux points à temps automatique en 2025, le Syndicat Départemental de la Voirie voit augmenter de 18% la valeur nette comptable de son patrimoine qui s'élève à **4,8 M€**.



Les dépenses d'investissement fluctuent selon le besoin d'acquisition ou renouvellement des matériels, ainsi que selon les dépenses liées aux bâtiments.

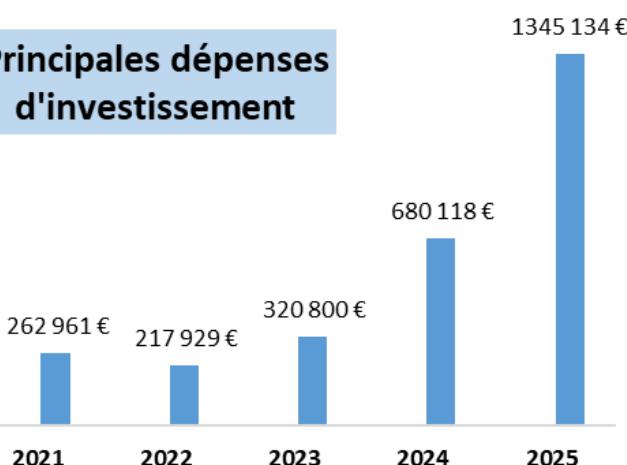
✓ **Le patrimoine bâti du Syndicat Départemental de la Voirie :**

Le bâti d'environ 2,19 M€ (valeur nette comptable actuelle) est le suivant :

- Bâtiment du siège construit en 2014
- Bâtiment de la régie acquis en 2016 et ayant bénéficié de travaux de réhabilitation

✓ **Les principales immobilisations corporelles acquises depuis 2021 :**

Principales dépenses d'investissement

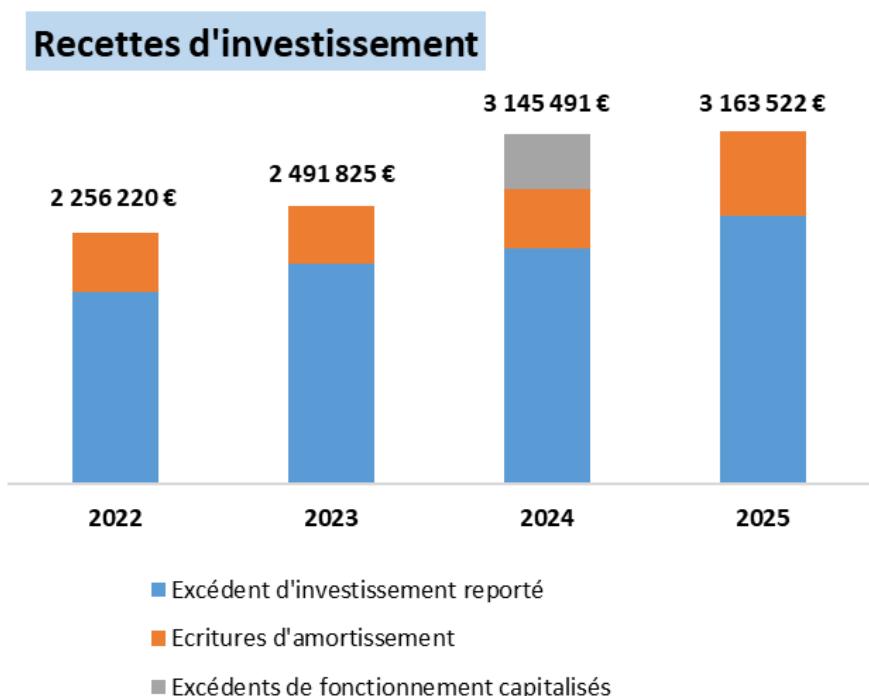


Années	Natures dépenses	Montants € HT
2021	1 camion benne + balai	229 638 €
	1 véhicule léger	33 323 €
	Réhabilitation bâtiment technique	
2022	1 chargeuse pelleteuse	217 929 €
	2 véhicules légers	
2023	1 enrobeur projeteur	320 800 €
2024	Re-carrossage EP1	48 146 €
	1 PATA	415 000 €
	4 fourgons tôlés	216 972 €
2025	2 PATA	830 000 €
	1 reconditionnement de nivelleuse	207 550 €
	5 véhicules légers	109 814 €
	Extension du bâtiment siège + pompe à chaleur	185 270 €
	Borne recharges	12 500 €

3-6- Évolution des recettes d'investissement

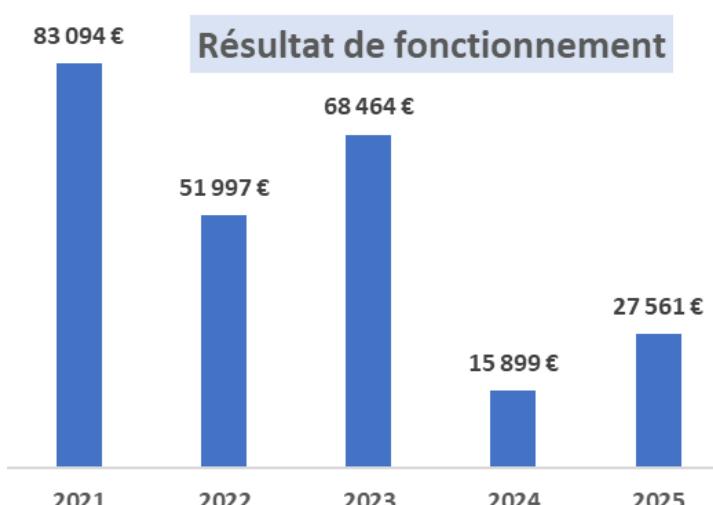
Les principales recettes d'investissement correspondent aux postes suivants en 2025 :

- Reprise des excédents d'investissement reporté.
- Les écritures d'ordre liées aux amortissements des biens.



3-7- Résultat estimé de l'année 2025

La variation des résultats de fonctionnement depuis 2021 laisse observer une courbe sinusoïdale qui fluctue au gré de l'avancement des projets confiés, autrement dit : il reflète la traduction des missions d'ingénierie en phases de travaux.



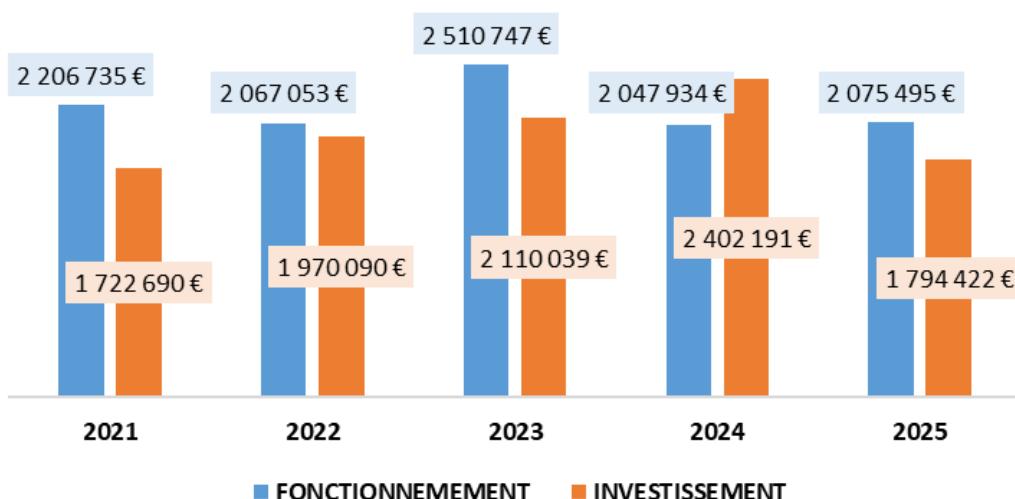
Le résultat des 2 sections s'établirait comme suit sur 2025, sous réserve de la conformité avec le compte financier unique :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Excédent annuel (compte d'exploitation 2025)	27 561 €	Déficit annuel	-607 769 €
Report des excédents antérieurs	2 047 933 €	Report des excédents antérieurs	2 402 191 €
Excédent global de fonctionnement 2025	2 075 494 €	Excédent global d'investissement 2025	1 794 423 €

La variation des résultats de chacune des sections est la suivante depuis 2021 :

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Résultat annuel (hors DGFIP)	Incidence DGFIP	Résultats cumulés	Résultat annuel	Résultats cumulés
2021	83 094 €	-	512 155 €	2 206 735 €	181 231 €
2022	51 997 €	-	191 680 €	2 067 053 €	247 400 €
2023	68 466 €		375 229 €	2 510 747 €	139 949 €
2024	15 899 €		21 288 €	2 047 934 €	292 152 €
2025	27 561 €		- €	2 075 495 €	-
				607 769 €	1 794 422 €

Résultat cumulé de chacune des sections



4- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

4-1- Dépenses de fonctionnement

4-1-1 Les dépenses du chapitre 011 « charges d'activité » :

4.1.1.1 – L'achat de matériaux de voirie pour la régie :

Les évolutions suivantes ont impacté la tarification de la régie en 2025 :

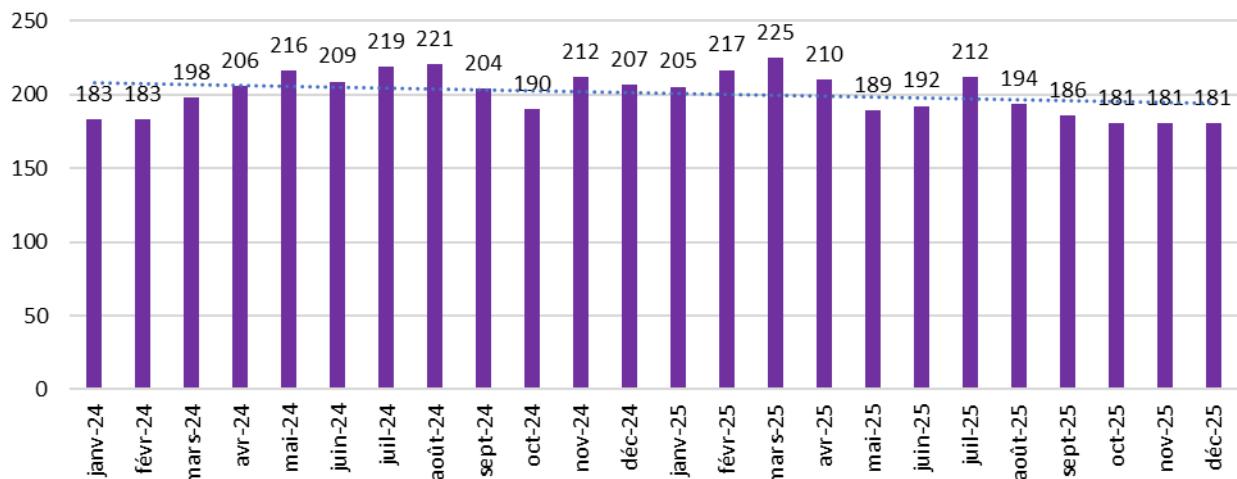
- ✓ Fournitures de béton prêt à l'emploi : +4% en moyenne
- ✓ Fourniture et transport de gravillons, calcaires et diorites : gravillons : +3,04%, diorites : +2,60%, calcaire : -1,01%

Concernant l'année 2026, les évolutions envisagées seront les suivantes :

- ✓ Fournitures de béton prêt à l'emploi : maintien des prix 2025 jusqu'en septembre (révision des prix en septembre 2026)
- ✓ Fourniture et transport de gravillons, calcaires et diorites : gravillons : -0.15 %, diorites : -0.15 %, calcaire : -0.15 %

4.1.1.2 – L'achat de bitumes pour la régie :

Evolution indice bitume depuis janvier 2024



Selon décisions du Comité syndical de mars 2025, les différents tarifs par technique de travaux ont été indexés en fonction de l'oscillation de l'indice bitume dès lors où celui-ci était supérieur ou égal à 200.

Cette démarche ayant l'approbation des collectivités depuis 2022 et qui a été reconduite pour 2024, permet de limiter l'impact de l'évolution de l'indice bitume en ne l'appliquant réellement qu'aux techniques utilisant beaucoup de bitume.

En outre, cela permet aux collectivités de prévoir budgétairement la dépense et de solliciter le subventionnement possible puisque le devis porte une ligne d'indexation selon une valeur d'indice à 250.

En finalité, les travaux ne sont facturés qu'à hauteur de la valeur de l'indice bitume du mois de la réalisation des travaux, et selon la formule portée sur la ligne de surplus tarifaire du devis.

Pour l'année 2026, il est proposé au Comité syndical de reconduire cette démarche en indexant différents tarifs par technique de travaux en fonction de l'oscillation de l'indice bitume dès lors où celui-ci serait supérieur ou égal à 200.

4.1.1.3 – L'achat de travaux aux prestataires :

La révision annuelle de janvier 2026 annonce une diminution de 0,4 % pour la fourniture de produits non bitumineux, et une baisse de 1,7% pour les fournitures de produits bitumineux.

La proposition de tarification 2026 sera pratiquement équivalente aux prix pratiqués en 2025.

4.1.1.4 – L'achat de prestations de service :

Les marchés de panneaux de signalisation, signalétique, plastiques et autres produits de signalisation se voient appliquer les révisions suivantes :

- ✓ Panneaux de police : - 6.1% sur les produits en acier, -1.33% sur les produits en alu
- ✓ Directionnelle : - 6.1% sur les produits en acier, -1.33% sur les produits en alu
- ✓ Panneaux de rues, numéros de maison : -1.9%
- ✓ Signalisation plastique : -0.1%
- ✓ Mobilier urbain : +2%

Concernant le marché de signalisation au sol, la dernière révision annuelle de janvier 2026 annonce une augmentation conséquente avec des prix à la hausse de 17.8%.

4-1-2- Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » :

4-1-2-1 Les traitements indiciaires

La rémunération des agents fonctionnaires est composée d'un part dite indiciaire et l'autre dite indemnitaire.

La partie indiciaire des agents du Syndicat Départemental de la Voirie suit l'évolution des carrières, des avancements de grades et d'échelons.

Les avancements de grades sont soumis à décision de l'autorité territoriale, quand les avancements d'échelon, évoluent, eux, automatiquement au gré de l'ancienneté.

Le montant annuel des traitements indiciaires des fonctionnaires toute catégorie confondue (A, B et C) suit cette évolution et se situera sur l'année 2026 à environ 1 559 000 €.

Il en est de même pour les rémunérations des agents contractuels (A, B et C), qui sont également calculées en fonction des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Le montant annuel des traitements indiciaires, pour cette catégorie d'agents, se situera à hauteur de 363 000 € pour l'année 2026.

4-1-2-2 Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire des agents du Syndicat Départemental de la Voirie, fonctionnaires ou contractuels, est étudié chaque année.

Tous les cadres d'emploi relèvent du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP - décret n° 2014-513).

Le montant global du régime indemnitaire pour l'année 2026 s'élève à 600 000 €.

4-1-2-3 Les heures supplémentaires

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 712-1, L. 714-4, des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) sont versées aux agents de catégorie B et C.

Ces heures supplémentaires sont comptabilisées grâce aux feuilles de travail journalières complétées par les agents et contrôlées par leurs responsables.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent de 25 heures maximum par mois et par agent.

Pour des raisons d'organisation, les heures supplémentaires sont versées mensuellement, sur le salaire du mois suivant celui durant lequel elles ont été réalisées.

Le montant global estimé des indemnités pour travaux supplémentaires s'élèverait à environ 100 000 €.

4-1-2-4 Les bonifications indiciaires

Certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ouvrent droit à un complément de rémunération appelé *nouvelle bonification indiciaire (NBI)*. Seuls les titulaires et stagiaires peuvent percevoir cette NBI.

18 agents du Syndicat Départemental de la Voirie, perçoivent ce complément de rémunération pour un montant total d'environ 20 000 €.

4-1-2-5 L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses en 2026

L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses en 2026 tient essentiellement :

- ✓ Aux recrutements, aux apprentis et aux emplois intérimaires
- ✓ A l'évolution mécanique des carrières et celle du régime indemnitaire
- ✓ A l'évolution des taux de cotisation

Les recrutements prévus, s'ils sont validés par le Comité Syndical, donneront lieu à l'élaboration d'une fiche de poste spécifique puis d'une publicité auprès des sites supports pour une diffusion des offres la plus pertinente et efficace possible.

4-1-2-6 Apprentissage

L'apprentissage constitue un réel intérêt et un enjeu important : c'est un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une réponse à la formation et à la qualification mais également un moyen de mieux faire connaître la fonction publique territoriale auprès des jeunes. Il peut constituer en outre une opportunité future pour l'établissement formateur et l'apprenti rentrant dans la vie active.

Trois apprentis évoluent actuellement dans les différents services du Syndicat de la Voirie :

- Cursus baccalauréat depuis le 01/09/2024, qui évoluera probablement sur un BTS TP à compter de la rentrée 2026 en partenariat avec le Lycée Emile Combès de Pons, service exploitation,
- Cursus BUT Génie Civil Construction Durable pour 3 ans, en partenariat avec l'IUT de Bordeaux au sein du service études - conception.
- Cursus Master USPMO (Urbanisme et aménagement, stratégie, projet, maîtrise d'ouvrage), pour 2 ans, en partenariat avec le CFA de Bordeaux-Montaigne au sein du service études - conception.

Le Comité Social Territorial saisi a remis un avis favorable sur chacun de ces contrats.

4-1-2-7 Impact sur budget 2026

✓ Evolution mécanique des carrières (régime indemnitaire, taux de cotisation...)	1,80 %
✓ Recrutements (2 apprentis)	<u>0,80 %</u>
Soit un total de 2,60 %	

Le budget de fonctionnement pour **2026** concernant les charges de personnel, serait proposé en augmentation de **2,60 % par rapport à 2025**.

4-1-2-8 Protection sociale complémentaire

Le Syndicat de la Voirie s'est inscrit depuis fort longtemps dans cette démarche de protection sociale puisque la prévoyance maintien de salaire existe depuis l'année 1991. La prise en charge de la cotisation par l'employeur est de 100%.

- **Prévoyance :**

Le contrat en cours est un contrat collectif, facultatif, avec partenaire unique, qui couvre les agents de la manière suivante : 100 % du Traitement de base + NBI, pour une cotisation de 1,76%. Il représente pour le Syndicat de la Voirie une dépense de 32 000 € pour 2025, 31 000 € pour 2024.

Ce contrat arrive à son terme le 31/12/2026.

- **Participation Santé :**

Le Syndicat de la Voirie a également mis en œuvre à compter du 01/01/2023, une participation à la dépense en mutuelle santé de ses agents, dès lors que leur contrat est labellisé (délibérations du Bureau du 9 mars 2022 et du 11 mars 2025).

Cette participation est versée sous forme d'indemnité calculée en fonction des revenus de chaque agent éligible, révisée chaque année.

Elle s'échelonne de 15€ à 23 € et représente une dépense de 6 562 € en 2025, 6 761 € en 2024, 6 564 € en 2023.

De nouvelles dispositions viennent modifier profondément les obligation légales et réglementaires de l'employeur, tant sur le volet Prévoyance que sur le risque santé.

Dans le cadre de procédures de mise en concurrence réalisées en 2024 (Prévoyance) et en 2025 (Risque Santé), Le CDG 17 propose à ses adhérents la souscription d'un contrat négocié, sur chacun des deux volets.

Le Syndicat Départemental de la Voirie avait participé à cette mise en concurrence dans l'objectif de rejoindre, à l'issue du contrat Prévoyance en cours, les conditions générales proposées par le CDG17.

4-1-2-9 Provision pour jours de compte épargne temps

La Chambre Régionale des Comptes a souhaité que soient mieux anticipés les risques financiers encourus par le SDV17, notamment en ce qui concerne les jours placés sur le compte épargne temps.

Le Syndicat Départemental s'est engagé à prévoir cette opération d'ordre au budget 2026.

En fonction du calcul préconisé et validé par notre Service de Gestion Comptable, **la somme à provisionner est de 305 500 €**, détaillée comme suit :

Catégories	Nombre d'agents ayant un compte-épargne temps	Droit mobilisable	Coût
Catégorie A	7	1 897 heures	96 340 €
Catégorie B	18	2 958 heures	83 536 €
Catégorie C	32	5 285 heures	125 370 €

4-2- Recettes de fonctionnement

4-2-1 La cotisation syndicale :

Il sera proposé le maintien de la cotisation syndicale pour 2026 qui était comme suit, pour 2025 :

- ✓ 0,15 € / habitant pour les Communes et les Villes avec un plafonnement à 3 000 € par Collectivité,
- ✓ Gratuité pour les CDC, CDA, Syndicats et le Conseil Départemental.

4-2-2 L'assistance technique générale :

Selon délibération du comité syndical du 31 Mars 2022, l'assistance technique générale du Syndicat Départemental de la Voirie a été proposée aux Collectivités mi-septembre 2022 selon un nouveau système pour une contractualisation des missions sur la période quadriennale 2023-2026.

L'assistance technique générale a été contractualisée avec 287 collectivités. La tarification correspondante pourrait être maintenue.

Suite à délibération du comité syndical du 28 mars 2025, une convention d'assistance technique générale Ouvrages d'Art complète l'offre actuelle.

4-2-3 Les recettes des travaux de la régie :

En tenant compte des hausses des différents matériaux, matériels et main d'œuvre évoqués ci-avant, il est proposé, selon la valeur d'indice bitume à 200, une hausse entre 4 et 11% de la tarification de travaux de revêtement, selon la technique mise en œuvre.

L'acquisition des nouveaux matériels PATA et les augmentations de charges imposent au Syndicat de proposer de nouveaux prix à ses adhérents pour le PATA.

Une augmentation de 4% est également proposée pour les prix à la ½ journée et à la journée d'enrobeur projeteur.

Il sera proposé de maintenir l'indexation des tarifs selon l'évolution de l'indice bitume, dont la variation est dépendante du contexte socio-économique mondial et, par conséquent, impossible à estimer avec précision.

La tarification suivante serait présentée au vote, lors du Comité Syndical du 5 Mars 2026 :

Technique		Unité	Rappel Prix 2025 € HT	Proposition Prix 2026 € HT	évolution 2025-2026
Enduits réalisés en campagne annuelle	Enduit Monocouche Prégarilloné	M ²	2,90 €	3,15 €	8%
	Enduit Bicouche	M ²	4,20 €	4,70 €	11%
	Enduit bicouche prégravilloné	M ²	5,00 €	5,50 €	9%
Point à temps automatique réalisé en campagne annuelle		M ²	1,64 €	1,70 €	4%
Enrobeur projeteur	J		2 250,00 €	2 350,00 €	4%
	1/2J		1 265,00 €	1 320,00 €	4%

Cette proposition est réalisée en prenant en compte les évolutions des :

- Coûts horaires des agents
- Coûts des matériels (réparations, amortissement...)
- Coûts des matériaux (gravillons, bitume)

4-2-4 Les recettes des travaux sous traités et prestations de service :

Pour l'ensemble des travaux et prestations envisagés au budget 2026, le coût pour les adhérents est celui résultant de la mise en concurrence réalisée par le Syndicat Départemental de la Voirie, augmenté des frais de gestion inhérents au fonctionnement de la structure.

4-3- Dépenses d'investissement

L'année 2025 a donné lieu à l'engagement de différents montants prévus au budget pour lesquels la concrétisation de la dépense ne sera effective qu'en 2026 en raison des délais de livraisons des matériels et d'exécution des travaux.

Par ailleurs, 2026 ne connaîtra pas de gros investissements en matériel tels que cela avait été le cas en 2025 (acquisition notamment de 2 points à temps automatique pour un montant de 830 000€ HT).

Qui plus est, le recours à la location qui se systématisera pour la flotte automobile ou le passage en SAAS (hébergement externalisé) pour les nouveaux logiciels basculent des dépenses jusqu'alors inscrites en investissement en section de fonctionnement.

A ce titre, les nouveaux investissements sont moindres comparés aux restes à réaliser et la **proposition de budget de la section d'investissement 2026 sera en diminution de 18% par rapport à celle de 2025.**

Le budget 2026 identifiera les dépenses principales détaillées en suivant.

4-3-1 Restes à réaliser de 2025 sur le bâti du Syndicat :

- ✓ Achat terrain et construction bâti pour l'agence Est
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du siège du Syndicat
- ✓ Installation d'une pompe à chaleur au siège du Syndicat Départemental de la Voirie
- ✓ Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ✓ Extension du bâtiment du siège pour permettre l'installation de l'agence centre

Les travaux d'extension pour le bâtiment du siège devraient être réceptionnés au cours de l'été 2026. 6 nouveaux bureaux permettront notamment d'accueillir l'agence centre.

Prévues au nombre de 3 aux fins de favoriser le renouvellement du parc de véhicules vers de l'électrique, 2 bornes infrastructures de recharge pour véhicules électriques sont déjà opérationnelles.

4-3-2 Nouveaux investissements 2026 :

4-3-2-2 L'investissement en matériel du Syndicat

- ✓ Acquisition de 4 cabanes de chantier roulantes
- ✓ Renouvellement du gravillonneur
- ✓ Equipement des salles de réunion en matériel de visioconférence
- ✓ Renouvellement de copieurs multifonctions et de matériel de téléphonie

4-3-2-2 L'investissement sur le bâti du Syndicat

- ✓ Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'agence Est
- ✓ Achat terrain et construction bâti pour l'agence Centre-Ouest
- ✓ Achat terrain pour l'agence Ouest

Déjà évoquée lors de la présentation du DOB et du Budget 2025 mais non encore réalisée, le SDV confirme sa volonté d'acquisition de locaux ou de terrain pour ses agences territoriales.

- L'Agence Centre-Ouest du Syndicat Départemental de la Voirie est installée à ce jour dans un bâtiment à Tonnay-Charente.
Elle dispose d'un espace de bureaux d'environ 76 m² en locatif correspondant à un montant annuel de 18 692 € HT de loyers + charges.
- L'Agence Ouest du Syndicat Départemental de la Voirie est installée à ce jour dans un bâtiment à Saint Sulpice de Royan.
Elle dispose d'un espace de bureaux d'environ 115 m² en locatif correspondant à un montant annuel de 17 167 € HT de loyers+ charges.

4-4- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement identifieront les postes suivants :

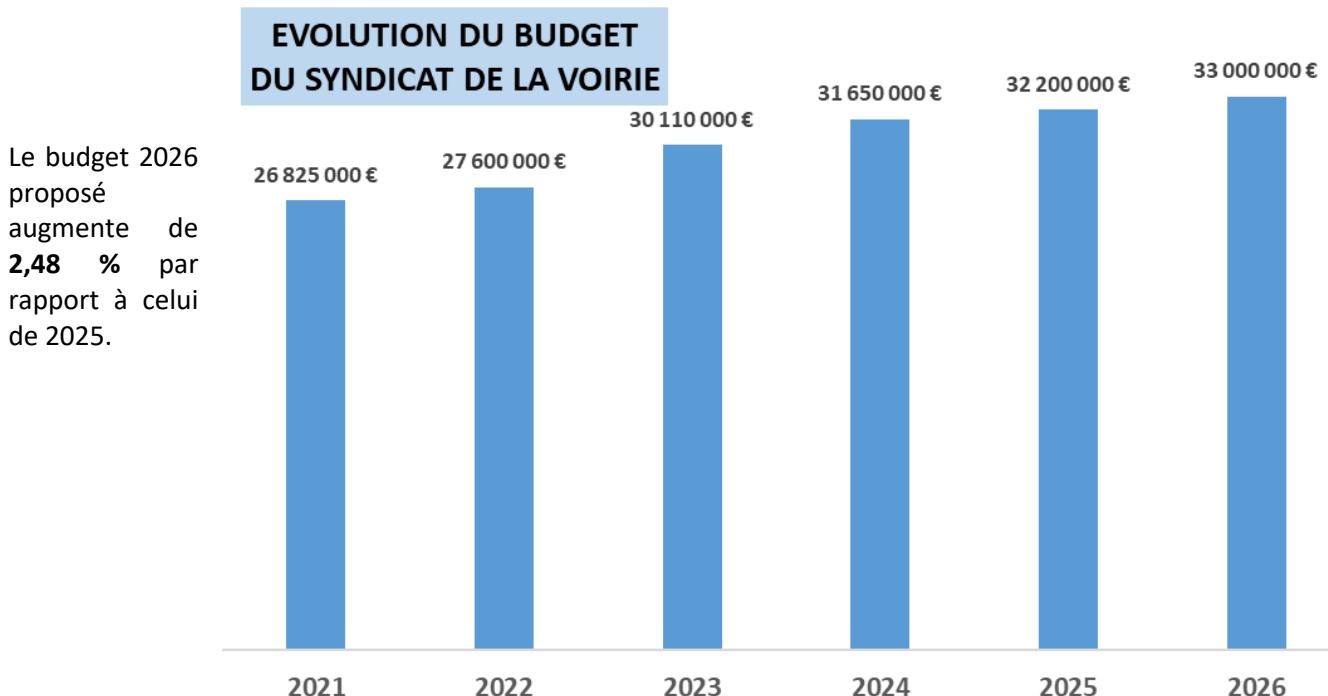
- ✓ Reprise des excédents d'investissement reportés,
- ✓ Les écritures d'ordre liées aux amortissements des biens,
- ✓ Les opérations patrimoniales correspondant aux écritures d'ordre sur immobilisations.

4-5- Prévisions budgétaires

En fonction des éléments ci-avant, le budget 2026 qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 5 Mars 2026, serait de l'ordre de :

- ✓ **Section de fonctionnement** : Equilibre des recettes et des dépenses à 30 400 000 €
- ✓ **Section d'investissement** : Equilibre des recettes et des dépenses à 2 600 000 €

→ Soit un budget global de 33 000 000 €



LE COMITÉ SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir débattu,

PREND ACTE

- ✓ Du rapport d'orientations budgétaires présenté ci-dessous pour l'année 2026 et des débats intervenus.

III – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

1- TEMPORALITÉ ET DÉROULEMENT DU CONTRÔLE

Pour rappel, le syndicat départemental de la voirie a été contrôlé par la Chambre Régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Ce contrôle s'est déroulé en 5 étapes détaillées ci-dessous :

	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
	2024						2025							2026						2027		
1/5 Instruction																						
Prise de contact préalable																						
Lettre d'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion (<i>16 décembre 2024</i>)																						
Entretien avec le Président																						
Contrôle sur place (20 entretiens) (<i>décembre 2024-janvier 2025</i>)																						
Contrôle sur pièces (5 questionnaires, plus de 150 questions) (<i>déc 2024-jan 2025</i>)																						
2/5 Première contradiction																						
* Projet de rapport d'observations provisoires (<i>février 2025</i>)																						
> Réponse du SDV 17 (<i>février 2025</i>)																						
* Notification du rapport d'observations provisoires (<i>21 mars 2025</i>)																						
> Réponse du SDV 17 (<i>26 juin 2025</i>)																						
* Délibération de la CRC (<i>23 juillet 2025</i>)																						
3/5 Deuxième contradiction																						
* Notification du rapport d'observations définitives (<i>6 octobre 2025</i>)																						
> Réponse du SDV 17 (<i>4 novembre 2025</i>)																						
* Notification du rapport d'observations intégrant réponses du SDV 17 (<i>7 novembre</i>)																						
4/5 Communication																						
> Communication du rapport et des conclusions au bureau syndical et débat (<i>9 janvier 2026</i>)																						
au comité syndical, débat et délibéré (<i>27 janvier 2026</i>)																						
* Publication du rapport (<i>13 janvier 2026</i>)																						
5/5 Suites																						
> Présentation au comité syndical des actions entreprises dans un délai d'un an																						
> Transmission de ce rapport à la chambre régionale (<i>courant 2027</i>)																						

En détail :

1. Instruction

→ ***Une vingtaine d'entretiens*** : de juillet 2024 à janvier 2025, les contrôleurs ont rencontré le Président et des agents occupant différents postes stratégiques du Syndicat.
Ils se sont également rendus sur le terrain.

→ ***Des questionnaires approfondis*** : 5 questionnaires comprenant en tout plus de 150 questions.

2. Première contradiction *printemps 2025*

3. Deuxième contradiction *automne 2025*

4. Communication *janvier 2026*

5. Suites et bilan *à partir de février 2027*

2- PRÉSENTATION DU RAPPORT

Un rapport de 60 pages (68 annexes comprises) a été transmis, organisé en :

➤ 1 synthèse

Une évolution continue des missions et du périmètre du SDV depuis sa création

- *La CRC note une évolution de l'activité amenant à une réorganisation territorialisée pour une plus grande proximité d'actions et d'accompagnement.*
- *La diversification des missions et prestations de services s'est traduite par un développement de l'activité de conseil et d'expertise auprès des collectivités.*

Des collaborations et une offre de services à renforcer auprès de ses adhérents

- *La CRC invite le SDV à prendre davantage d'initiatives notamment pour améliorer le partage d'informations SIG, coordonner un diagnostic patrimonial complet, exploiter et analyser les données relatives aux accidents corporels de la circulation.*
 - Le SDV a répondu ne pas pouvoir aller au-delà des compétences délimitées dans le cadre de ses statuts : le SDV peut inciter mais jamais contraindre les maîtres d'ouvrages qui restent décisionnaires dans des informations qu'ils souhaitent partager et dans les missions qu'ils souhaitent confier au Syndicat. En aucun cas, le Syndicat ne saurait exercer un quelconque contrôle sur ses adhérents

Un impact environnemental à mieux prendre en considération

- *La CRC note la prise en compte du SDV de la biodiversité dans la programmation et la réalisation de ses travaux et les partenariats développés pour améliorer ses pratiques.*
- *La CRC invite le SDV à aller plus loin via la mise en place d'indicateurs relatifs à l'économie circulaire et de certifications en matière de travaux routiers.*
 - Le SDV a répondu mettre tout en œuvre pour limiter son empreinte carbone, avoir intégré la question du recyclage dans ses marchés publics dès 2024 et accorder une vigilance accrue sur cette thématique dans tous ses achats. Le sujet de la certification ISO doit être débattu en comité syndical.

Des enjeux financiers insuffisamment anticipés

- *La CRC recommande au SDV de mieux anticiper ses risques financiers par la synchronisation des engagements juridique et comptable et via la provision pour risques.*
 - Le SDV a répondu que la situation économique est particulièrement saine sans risque financier à anticiper. La mise en conformité avec les instructions récentes de la DDFIP quant aux provisions pour risques est et sera scrupuleusement respectée.

➤ 6 chapitres

1. La gouvernance du syndicat

- Evolution des missions et du fonctionnement du SDV 17 depuis sa création en 1952
- Développement des partenariats et coopérations
- Fonctionnement des instances et information des adhérents

2. L'organisation des services

- Evolution de l'organigramme et de la territorialisation du SDV 17
- Gestion des ressources humaines (développement de la GPEEC, peu d'accident du travail, accent mis sur le volet prévention)

3. La réalisation de ses missions par le syndicat

- Accompagnement des adhérents
- Prise en compte de la sécurité routière et du développement durable

4. La commande publique

- Moyens, outils métiers et outils de pilotage, fonctionnement de la CAO
- Recours au sourcing, respect des seuils de procédures et des mesures de publicité
- Choix des critères et pondération environnementale

5. La fiabilité des comptes

- Comptabilité d'engagement, provisions pour risque et charges, suivi des recettes
- Bonne collaboration entre l'ordonnateur et le comptable public

6. L'analyse financière

- Capacité d'autofinancement satisfaisante
- Investissements sans recours à l'emprunt
- Équilibre bilanciel

➤ **8 recommandations**

Recommandation 1	Respecter les périodicités de réunion du comité syndical prévues à l'article 7.3 des statuts	non mise en oeuvre
Recommandation 2	Actualiser la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en mentionnant les groupes de fonctions et les plafonds	mise en oeuvre partielle
Recommandation 3	Sécuriser l'accès au logiciel comptable en adaptant les droits aux fonctions dans les plus brefs délais	non mise en oeuvre
Recommandation 4	Construire des indicateurs de qualité et de quantité en faveur de l'économie circulaire	non mise en oeuvre
Recommandation 5	Mettre en place un contrôle du respect des seuils de procédure des marchés publics	mise en oeuvre partielle
Recommandation 6	Définir précisément dans une note cadre les conditions d'appréciation de la valeur environnementale des offres soumises (critères, pondération) dans le délai d'un an	non mise en oeuvre
Recommandation 7	Synchroniser l'engagement juridique et l'engagement comptable, en particulier pour préserver le syndicat de tout engagement juridique supérieur à ses crédits budgétaires	non mise en oeuvre
Recommandation 8	Constituer des provisions pour charges pour les jours maintenus sur le compte épargne-temps à la clôture de l'exercice conformément à l'article R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M57	mise en oeuvre partielle

3- PLAN D'ACTIONS

➤ **Recommandation 1 :**

Respecter les périodicités de réunion du comité syndical prévues à l'article 7.3 des statuts

➤ **Contexte**

L'article 7.3 des statuts du Syndicat dispose que le Comité Syndical est convoqué et se réunit selon les règles applicables du CGCT propres aux syndicats mixtes fermés, à savoir avec une fréquence trimestrielle.

Or, les difficultés de réunion du quorum rendent particulièrement difficiles la mise en conformité avec le CGCT. En parallèle, la solution de réunion d'assemblée en téléconférence déjà expérimentée ne s'est pas avérée concluante.

➤ **Actions**

En dépit de la difficulté régulière à réunir le quorum qui rend complexe l'application de cette règle pour un EPCI à échelle départementale tel que le SDV 17, il s'efforcera de revoir la périodicité des réunions du Comité syndical dans le respect du CGCT.

Une révision des statuts permettant au SDV 17 de se doter d'un cadre juridique plus adapté fera également l'objet d'une réflexion.

➤ **Recommandation 2 :**

Actualiser la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en mentionnant les groupes de fonctions et les plafonds

➤ **Contexte**

Ainsi que le SDV 17 s'y était engagé auprès de la CRC, l'année 2025 a fait l'objet d'un travail de mise à jour des groupes de fonctions et de plafonds présenté aux représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 8 juillet 2025.

Ce travail vient compléter l'actualisation de la délibération relative au régime indemnitaire déjà entamée lors du vote en Comité syndical du 28 mars 2025.

➤ **Action**

Lors du prochain comité syndical sera soumise au vote des délégués une délibération actualisée relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en mentionnant les groupes de fonctions et les plafonds.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours	Comité syndical 5 mars 2026	Moyenne
A programmer		Forte

➤ **Recommandation 3 :**

Sécuriser l'accès au logiciel comptable en adaptant les droits aux fonctions dans les plus brefs délais

➤ **Contexte**

La solution comptable Cosoluce utilisée ne permet pas la différenciation des droits, nécessaire au regard du nombre d'agents utilisateurs ayant accès aux données comptables.

➤ **Actions**

- *A court terme*, les éléments sensibles du point de vue RGPD sont systématiquement supprimés des flux envoyés.
- *A moyen terme*, l'acquisition un nouveau logiciel comptable est programmée au plan pluriannuel d'investissement informatique. Outre la différenciation des droits, la migration prévue à l'été 2026 permettra une fluidification des différents process comptables.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours		Moyenne
A programmer		Forte

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours	1er semestre 2026	Moyenne
A programmer		Forte

➤ **Recommandation 4 :**

Construire des indicateurs de qualité et de quantité en faveur de l'économie circulaire

➤ **Contexte**

Le décret d'application de 2024 de la loi AGEC précise les conditions d'intégration des produits issus de l'économie circulaire dans les achats publics. Dès 2024, le SDV 17 a intégré la question du recyclage dans ses différents marchés. Une réflexion approfondie est engagée pour identifier le champ des possibles en matière de recyclage et pour instaurer une culture de la réutilisation dans les marchés passés et également dans les prestations proposées aux adhérents.

➤ **Actions**

Le SDV 17 comptabilisera ses achats en faveur de l'économie circulaire par la formalisation d'un tableau interactif renseigné par les différents services.

En parallèle, la question du recyclage est inscrite au plan de formation 2026 aux fins d'appréhender les outils permettant de promouvoir les techniques environnementalement valorisables auprès des adhérents.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours		Moyenne
A programmer	2026-2027	Forte

➤ **Recommandation 5 :**

Mettre en place un contrôle du respect des seuils de procédure des marchés publics

➤ **Contexte**

En interne, la collaboration étroite actuelle entre les services finances et commande publique permet d'anticiper l'atteinte des seuils. Des outils (tableaux, diagrammes) sont mis en place. Cette vigilance sera rapidement renforcée par une sensibilisation des services opérationnels aux atteintes des seuils dès 2025.

➤ **Actions**

L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion financière prévue au 1^{er} semestre 2026 permettra la mise en place d'alertes automatisées par mail et une analytique plus fine.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours		Moyenne
A programmer	Année 2026	Forte

➤ **Recommandation 6 :**

Définir précisément dans une note cadre les conditions d'appréciation de la valeur environnementale des offres soumises (critères, pondération) dans le délai d'un an

➤ **Contexte**

Le SDV17 a prévu de formaliser les critères de sélections des soumissionnaires aux différents marchés dans le cadre d'une note interne validée par la CAO. A compter du 21 août 2026, tous les marchés devront inclure au moins une clause et un critère d'attribution environnementaux. Une clause relative au social et à l'emploi sera également obligatoire pour les lots dont la valeur est supérieure ou égale aux seuils européens.

➤ **Actions**

- Pour les marchés de travaux ou prestations intellectuelles/service, une note cadre sera rédigée mettant en place un référentiel de critères de notation de la valeur environnementale définis selon la nature du marché.
- Pour les marchés de fournitures, les critères sur la valeur environnementale seront détaillés en fonction de la nature des fournitures.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours		Moyenne
A programmer	Année 2026	Forte

➤ **Recommandation 7 :**

Synchroniser l'engagement juridique et l'engagement comptable, en particulier pour préserver le syndicat de tout engagement juridique supérieur à ses crédits budgétaires

➤ **Contexte**

Amorcée dès 2024, la réflexion sur la révision du processus comptable engendrera une réorganisation des services probable et est menée progressivement. D'ores et déjà, la systématisation de l'engagement comptable est mise en œuvre pour certains services pour les dépenses et recettes des 2 sections. Les outils de suivi internes de consommation des crédits permettent de s'assurer qu'aucun dépassement ne puisse avoir lieu.

➤ **Actions**

Systématiser l'engagement comptable pour tous les services, en dépenses et en recettes dès l'engagement juridique.

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours	1er semestre 2026	Moyenne
A programmer		Forte

➤ **Recommandation 8 :**

Constituer des provisions pour charges pour les jours maintenus sur le compte épargne-temps à la clôture de l'exercice conformément à l'article R. 2321-2 du CGCT et à l'instruction budgétaire et comptable M57

➤ **Contexte**

Conformément à l'instruction comptable M 57 qui prévoit que « *sur le plan comptable, en vertu du principe de prudence, les entités ont l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, quelle que soit sa nature* », les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte-épargne-temps seront provisionnées par une opération semi-budgétaire avec une inscription dès le budget 2026. Une note de juillet 2025 du SGC détaille le process à suivre.

➤ **Actions**

Lors du prochain comité syndical, une délibération sera soumise au vote, autorisant le comptable à procéder à une écriture comptable d'ordre non budgétaire, en récupérant la provision sur le compte

➤ **Mise en œuvre**

Réalisation	Temporalité	Complexité
Réalisé		Faible
En cours	Comité syndical 5 mars 2026	Moyenne
A programmer		Forte

4- ENJEUX DU CONTRÔLE ET DU RAPPORT

Le contrôle de la CRC représente une triple opportunité :

➤ **L'opportunité de remettre en question les pratiques**

L'audit approfondi de la CRC a permis aux équipes du SDV 17 d'interroger et de perfectionner les process en matière d'analyse des pratiques routières, de commande publique, d'analyse financière et de fiabilité des comptes.

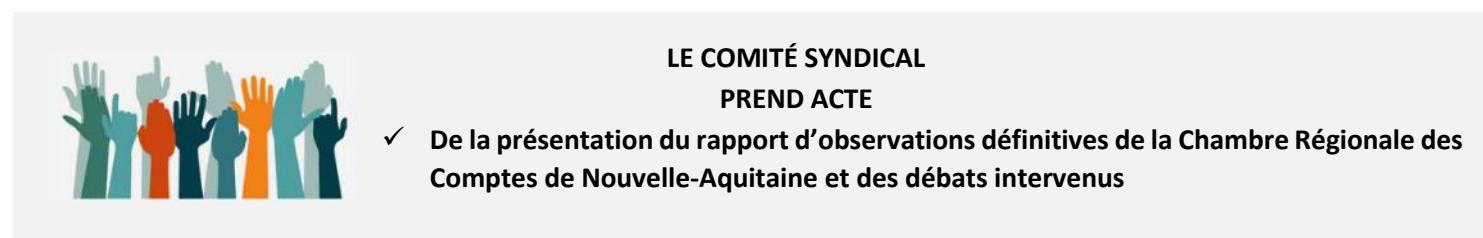
Les services du SDV 17 se sont inscrits dans cette dynamique constructive et agile que les magistrats instructeurs de la CRC ont souligné à plusieurs reprises.

➤ **L'opportunité de faire reconnaître le savoir-faire du SDV 17**

Le rapport d'observations de la CRC est rendu public et sera débattu en Comité syndical. Potentiellement reprises par la presse, les observations et recommandations de la CRC sont ainsi portées à la connaissance des autorités concernées, des adhérents et des partenaires, offrant ainsi une analyse extérieure et rassurante sur le travail réalisé par le SDV 17.

➤ **L'opportunité d'un suivi d'amélioration visible et mesurable**

L'exécutif rendra compte 1 an après, des actions entreprises suite au contrôle auprès de la chambre. Le process d'évaluation continue des pratiques s'inscrit ainsi dans le long terme, au-delà de la période de contrôle initial.



IV – ÉCHANGES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Date à retenir**

La prochaine réunion du comité syndical se tiendra :

**Le jeudi 5 mars à 10 h 00
à l'espace Multipôle de St Georges des Coteaux**

Fin de la séance du comité syndical à 11 h 30